

# LE DEVOIR

## Pas de bureaux de vote dans les écoles

■ La CSDM refuse de prêter ses locaux ■ 200 000 électeurs sur le carreau

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Invoquant la fragilité du calendrier scolaire, déjà rongé par les grèves de l'automne, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ne souhaite pas que ses écoles soient utilisées par le Directeur général des élections du Canada lors du scrutin fédéral du 23 janvier prochain car cela imposerait un autre congé forcé aux élèves.

Le Devoir a appris que cette demande, qu'Élections Canada déplore car elle laisse 200 000 électeurs sur le carreau, pourrait s'étendre à d'autres organisations. La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) a en effet écrit en début de semaine

à ses organisations membres réparties à travers le Québec, les informant que la loi électorale fédérale n'oblige pas les commissions scolaires à prêter leurs écoles pour fins d'élections, contrairement à ce que les législations québécoises prévoient.

À la CSDM, les trois jours et demi de retard qu'accuse déjà le calendrier scolaire annuel de 180 jours en

raison des grèves des employés du secteur public échauffent sérieusement les autorités, qui veulent éviter un jour de congé forcé additionnel le 23 janvier. «Nous comprenons qu'en démocratie, les établissements publics servent de lieux de vote, mais cette année,

VOIR PAGE A 10: ÉCOLES

■ Martin veut bannir les armes de poing ■ Lévesque, source d'inspiration pour Harper ■ Lutttes serrées dans le 905, page A 3

## Jean Lafleur, «fêtard indésirable» au Costa Rica

Plusieurs voisins ne tolèrent plus le tapage du témoin «amnésique» de la commission Gomery

ANTOINE ROBITAILLE

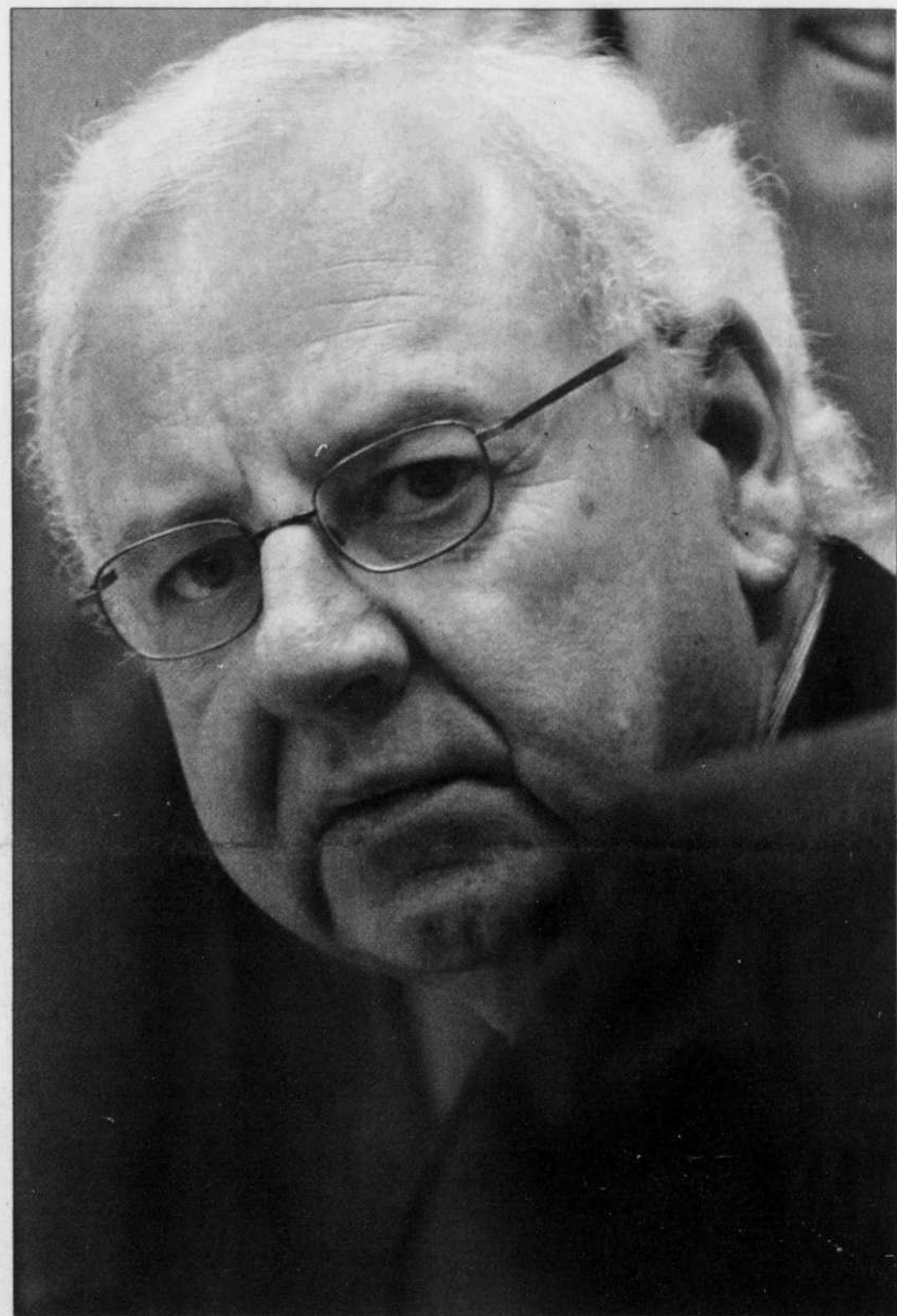
Québec — Après s'être fait connaître comme l'«amnésique» de la commission Gomery, l'ancien publicitaire Jean Lafleur est en train d'acquiescer à une renommée peu enviable de «fêtard détestable» au Costa Rica, où il a séjourné quelques mois depuis la fin des audiences de la commission.

«Nous sommes découragés, nous ne voulons plus le voir ici! Avec l'argent qu'il a gagné, pourquoi ne va-t-il pas faire la fête dans un ranch?»

Des voisins de l'appartement qu'il loue affirment que lors de ses séjours, la vie déléguée de l'homme qui s'est enrichi grâce aux commandites fédérales leur empoisonne l'existence. Tellement que certains ont récemment sommé les propriétaires de le «contrôler».

La semaine dernière, l'un d'eux, un Britannique du nom de Scott Oliver, voisin de palier immédiat de M. Lafleur, a envoyé une lettre de plainte aux propriétaires de l'immeuble de huit appartements, le Del Vista, à San Raphael de Escazú, au centre du pays. S'exprimant au nom des voisins de Jean Lafleur,

il y décrit celui-ci comme étant «incroyablement grossier, ignorant», un «salaud qui fait jouer sa musique incroyablement fort tout en laissant ses fenêtres ouvertes». M. Oliver, «consultant en investissements spéculatifs étrangers» et immobilier — et auteur d'un livre intitulé *How To Buy Costa Rica Real Estate Without Losing Your Camisa* —, affirme qu'il ne «tolérera plus» le



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des voisins de l'appartement que loue Jean Lafleur (ci-dessus) au Costa Rica affirment que lors de ses séjours, l'homme qui s'est enrichi grâce aux commandites fédérales mène une vie déléguée qui leur empoisonne l'existence.

VOIR PAGE A 10: LAFLEUR

## Débloccage en vue à la conférence sur le climat

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Un important débloccage se dessinait hier soir à la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques alors que trois grandes propositions de règlement complémentaires ont été soumises aux ministres et aux plénipotentiaires pour former la «réponse globale» des humains au réchauffement du climat.

Cette percée dans les négociations rend possible l'adoption de textes finaux aujourd'hui même en plénière alors que, depuis deux jours, plusieurs délégations envisageaient sérieusement la possibilité d'un report de cette plénière samedi matin.

Hier soir, à sa conférence de presse quotidienne, la délégation française a annoncé un règlement sur le prochain round de négociation des réductions des émissions de gaz à effet de serre après 2012 par les pays industrialisés. Mais vérification faite, il s'agit d'une entente de principe qui n'avait pas encore passé le test ultime du «groupe de contact», où de nouveaux amendements pouvaient être soumis par n'importe quel pays avant de prendre la forme définitive dans laquelle la proposition sera soumise à la plénière aujourd'hui, le cas échéant.

Des règlements se dessinaient sur trois fronts d'après les textes obtenus par *Le Devoir* de sources proches des tables de négociation: d'abord sur le front de la négociation que doivent entreprendre les pays industrialisés en vertu de l'article 3.9 du protocole de Kyoto pour définir la deuxième phase des réductions après 2012, ensuite sur le front de la négociation que doivent entamer en 2007 les pays en développement afin de définir les modalités de leur contribution après 2012 dans le cadre de la révision statutaire du protocole et, troisièmement, sur les modalités des «discussions» auxquelles les États-Unis pourraient s'associer sous l'autorité de la convention de Rio sur les changements climatiques plutôt que sous l'empire du protocole de Kyoto afin de participer à des «discussions stratégiques qui prendraient la forme d'un échange de vues, ouvert et non contraignant («non-binding»), afin, ajoute-t-on, «d'élaborer une réponse internationale, efficace et pertinente aux changements climatiques».

Trois grandes propositions de règlement ont été soumises aux ministres

VOIR PAGE A 10: CLIMAT

## La mairesse Boucher brise son engagement

Hausse des taxes à Québec

ISABELLE PORTER

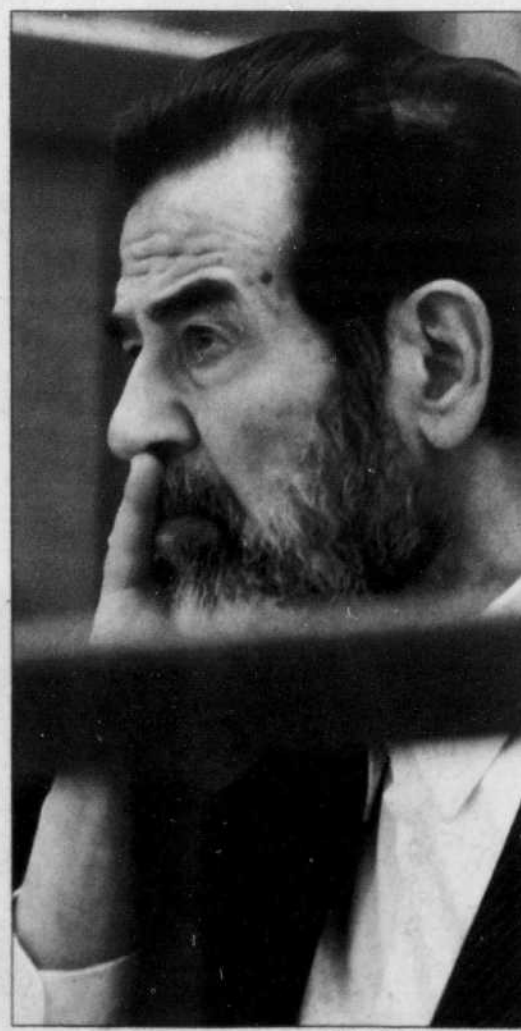
Québec — Ceux qui s'attendaient à un bouleversement budgétaire avec l'arrivée d'Andrée P. Boucher à la mairie de Québec seront déçus ou rassurés: le plan Boucher qui a été présenté hier soir, ressemble beaucoup aux budgets de Jean-Paul L'Allier.

A un journaliste qui la questionnait sur sa marge de manœuvre, Mme Boucher répondait hier soir «qu'on n'en a jamais beaucoup, surtout pas avec trois semaines ou un mois» pour boucler le budget. Devant le conseil municipal, elle a beaucoup insisté sur les soi-disant contraintes héritées de l'administration précédente. «Au moment du débat sur les fusions forcées, le parti du maire Jean-Paul L'Allier avait fait miroiter des promesses de toutes sortes, force est de constater que l'ensemble de ces vœux pieux aura été vite oublié. Les économies d'échelle de 145 millions, sur six ans [...] se sont plutôt transformées en dépenses imposantes».

Andrée Boucher doit notamment s'adapter aux nouvelles conventions collectives conclues avec les employés municipaux et à l'embauche de nouveaux pompiers. La masse salariale accapare d'ailleurs la majorité des nouvelles dépenses avec 27,3 millions \$.

VOIR PAGE A 10: BOUCHER

## Sur la piste de Saddam



AGENCE FRANCE-PRESSE

«Ce procès, c'est mon rêve, dit Mohammed Ihsan. Je m'y prépare depuis 1983, l'année du massacre des 8000 Barzanis kurdes.»

Depuis 12 ans, Mohammed Ihsan traque les crimes de Saddam Hussein

En Irak, il n'y a pas que les kamikazes et les bombes. À 200 kilomètres au nord de Bagdad, les Kurdes vivent dans une paix relative et sont en train de reconstruire leur pays. Notre reporter y a découvert une réalité qui tranche avec l'image d'une société à feu et à sang.

CHRISTIAN RIOUX  
Dernier de trois articles

Erbil, Irak — Il y a trois semaines, le père de Mohammed Ihsan a été enlevé à Bagdad. Les ravisés réclamaient 250 000 \$ en échange de la vie de ce militaire à la retraite. On soupçonne les bandits d'en avoir surtout voulu à son fils, ministre des Droits humains dans le gouvernement régional du Kurdistan irakien, une région autonome d'Irak. Ihsan a payé rubis sur l'ongle: il n'avait pas le choix. Son

VOIR PAGE A 10: SADDAM

## CPE: Théberge maintient le cap

■ À lire en page A 5

Les serviettes exfoliantes

incontournables depuis 1979



3913, rue Saint-Denis, Montréal  
(514) 843-5702

### INDEX

7	Annances	B 6	Monde	B 9
78313	Avis publics	B 4	Mots croisés	B 6
00066	Cinéma	B 3	Sports	B 8
9	Décès	B 6	Resto	B 7
	Éditorial	A 8	Sudoku	B 8
	Idées	A 9	Télévision	B 3
	Météo	B 7	Week-end	B 1

# ACTUALITÉS

## ÉCOLES

SUITE DE LA PAGE 1

le comité exécutif a demandé au Directeur général des élections [du Canada] qu'aucune de nos écoles primaires et secondaires ne soit utilisée», a expliqué mercredi Guillaume Vaillancourt, vice-président du comité exécutif de la CSDM et commissaire dans Parc-Extension-Villieray.

L'organisation scolaire, qui prête généralement plusieurs de ses écoles lors des élections fédérales, décréant du coup un jour de congé pour les élèves, propose toutefois des solutions de rechange comme l'utilisation de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes, «qui posent moins de risques côté sécurité lorsqu'il est question de la cohabitation des élèves et des électeurs», a ajouté M. Vaillancourt.

Cet aménagement ne satisfait pas le directeur général des élections, Jean-Pierre Kingsley, qui apprécierait «vraiment que cette décision [de la CSDM] soit réévaluée», comme il l'a expliqué au *Devoir* lors d'un entretien téléphonique mercredi soir. «Je ne dis pas que leur demande est injuste et déraisonnable, mais je souhaiterais qu'ils prennent en considération tous les aménagements possibles parce que pour nous, sans les écoles, ça se complique.»

M. Kingsley avait un petit calcul mathématique sous la main pour illustrer l'ampleur des embûches dressées par le refus d'une commission scolaire aussi imposable que la CSDM de prêter ses écoles lors d'élections. Le territoire de la CSDM recoupant 15 circonscriptions, elle prêterait donc 85 écoles et engloberait 583 bureaux de scrutin, chacun d'eux représentant un nombre moyen d'électeurs évalué à

350. «Faites le calcul!», a ajouté M. Kingsley. Cela établit à plus de 200 000 le nombre de citoyens touchés par une éventuelle relocalisation.

Quant à l'utilisation d'autres locaux, notamment les sous-sols d'église et les centres communautaires, «nous avons tenté de l'étendre au fil des ans à d'autres lieux que les écoles, mais notre loi nous oblige à trouver des endroits accessibles aux personnes handicapées», a précisé M. Kingsley, ce qui élimine bon nombre de points de chute.

Pour ajouter un brin de complexité à l'affaire, les législations diffèrent d'un ordre de gouvernement à un autre. Ainsi, alors que la loi fédérale n'oblige pas les écoles à ouvrir leurs locaux aux électeurs, la loi provinciale stipule que «les municipalités, les commissions scolaires et les établissements publics visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux doivent permettre l'usage gratuit de leurs locaux pour l'établissement de bureaux de vote».

Un article de cette même loi précise de surcroît que «le jour du scrutin est jour de congé pour les élèves de toute école située dans une circonscription où se tient une élection».

Parmi les compromis auxquels il appelle, Jean-Pierre Kingsley souhaite d'ailleurs une cohabitation des élèves et des électeurs, quitte à financer les services de sécurité nécessaires pour permettre la présence des deux groupes sous un même toit. Cette solution éviterait de grever davantage le calendrier scolaire. «La cohabitation des enfants et des électeurs ne serait pas mauvaise à mon sens, et ce, ne serait-ce que sur un strict sens philosophique», a-t-il expliqué. «Nous tentons de

plus en plus de rejoindre les jeunes, avec lesquels nous avons le plus important problème de non-participation.»

Cette idée ne sourit pas à la CSDM, qui se dit toutefois prête à évaluer les terrains d'entente possibles. «Si le directeur général des élections nous démontre qu'il a pensé à toutes les autres solutions et que l'école n'est pas la voie de la facilité, nous pouvons parler», a souligné Guillaume Vaillancourt, de nouveau interrogé hier. «Je comprends que cela lui occasionne des difficultés, et nous sommes ouverts à proposer d'autres établissements comme les centres professionnels et d'éducation des adultes, mais manquer une journée d'école pour les enfants, ce n'est pas une option.»

Le comité exécutif de la CSDM a donc adopté une résolution en début de semaine et enclenche les communications avec Elections Canada afin d'informer l'organisme de la non-disponibilité de ses locaux.

D'autres commissions scolaires pourraient toutefois emboîter le pas à la CSDM. Sans en faire un mot d'ordre, la Fédération des commissions scolaires du Québec a envoyé lundi à tous ses membres une lettre dans laquelle elle les prévient que «les élections fédérales du 23 janvier prochain auront des répercussions sur les commissions scolaires». Elle y ajoute que la loi fédérale précise qu'une «commission scolaire n'est pas tenue de mettre ses établissements à la disposition d'un directeur de scrutin».

Les commissions scolaires croient que le simple fait que les écoles traînent la patte dans le calendrier scolaire en raison des grèves crée un contexte particulier. «Il y a tellement eu de journées de grève — et ce n'est pas fini — que les commissions scolaires ne peu-

vent pas se permettre d'ajouter un congé de plus pour ce genre de raison», a expliqué hier Denis Pouliot, directeur des communications à la FCSQ.

Quant à cette offre du directeur général des élections de compenser financièrement les écoles qui accueilleraient quand même des élèves le jour d'un scrutin tout en ajoutant des services de sécurité, tant la FCSQ que la CSDM n'y voient pas de concession facile. «Ça peut avoir l'air facile, comme ça, de dire "on va payer pour la sécurité", mais ce n'est pas aussi simple que ça en a l'air», a précisé M. Pouliot. «Ça peut poser de sérieux problèmes, notamment pour les services de garde, qui utilisent très souvent les gymnases [convoités par Elections Canada]», a ajouté Guillaume Vaillancourt. «Les services de sécurité ne régleront pas ce problème.»

Il a été impossible d'apprendre le taux d'utilisation des écoles lors d'élections fédérales, pas plus que le nombre d'entre elles qui permettent l'accès des élèves combiné aux files d'attente des électeurs à travers le pays. Mais on sait par ailleurs qu'en avril 2003, au Québec, 47 % des lieux de vote ont été établis dans des écoles.

Ironiquement, la CSDM est tenue par l'article 305 de la loi électorale provinciale de prêter trois de ses écoles lundi à l'occasion du scrutin partiel dans la circonscription d'Outremont. Elle a prévu de transformer cette journée de classe perdue en journée pédagogique, histoire de ne pas affecter le calendrier scolaire.

Le Devoir

## LAFLEUR

SUITE DE LA PAGE 1

tapage du locataire. Et si le propriétaire n'intervient pas pour «contrôler Lafleur», il classera l'immeuble Del Vista, sur son site Internet consacré à l'immobilier ([www.CasaDelUjo.com](http://www.CasaDelUjo.com)), dans la catégorie «édifices à éviter». Aussi, il rendra publique son exaspération à propos de Lafleur sur un autre site, [WeLoveCostaRica.com](http://WeLoveCostaRica.com), qui compte plus de 6000 lecteurs, selon ses dires.

Joint au Costa Rica, M. Oliver a affirmé ne pas avoir encore eu de nouvelles du propriétaire. Il a signalé que San Raphael de Escazú, en banlieue de la capitale, San José, est une sorte de «Beverly Hills du pays». Les fêtes les plus bruyantes de Lafleur, qui circule dans une luxueuse jeep Toyota Prado (selon les photos qu'une autre source nous a envoyées), auraient lieu la fin de semaine et dureraient jusqu'à très tard dans la nuit.

C'est après avoir «subi l'indifférence de Lafleur» que M. Oliver et d'autres voisins exaspérés ont décidé d'aller sur Internet pour tenter de voir à qui ils avaient affaire. «Nous avons googlé», nous a raconté l'un d'eux. Ils ont alors découvert que le «gringo québécois» qui leur cassait les oreilles, comme ils disent, avait été au cœur du scandale des commandites au Canada. «Ça ne m'a pas surpris», a confié M. Oliver, qui se demande toutefois pourquoi Lafleur ne se tient pas tranquille compte tenu de ces allégations.

Une autre source, que nous appelons Dave puisqu'elle refuse d'être identifiée, a contacté un journal en ligne, [Canadafreepress.com](http://Canadafreepress.com), qui a publié en novembre quelques articles sur le sujet, histoire reprise par un autre journal de langue anglaise, costaricain celui-là, *A.M. Costa Rica*. Ce dernier insiste sur le fait que le nom de l'actuel ambassadeur du Canada au Costa Rica, Mario Laguá, un ancien directeur des communications de Paul Martin en 2003-04, a aussi été mentionné dans le cadre du scandale des commandites.

### «Je l'ai reconnu»

«Dave» a raconté au *Devoir* ses déconvenues avec Jean Lafleur. Celui-ci est, selon ses dires, «éméché 24 heures sur 24... il doit noyer ses malheurs». En août et septembre, il affirme être allé à plusieurs reprises frapper à la porte de l'appartement de Lafleur pour lui demander de faire moins de bruit. A une occasion, M. Lafleur, complètement ivre lorsqu'il ouvert, a semblé ne pas comprendre la nature du problème, se contentant de dire: «Pourquoi?» «Là, je l'ai reconnu, c'était le type qui était sur les photos du scandale des commandites canadien qu'on avait trouvées sur Internet», a raconté Dave. Il assure aussi qu'à trois reprises, Lafleur et son ami, un «Tico» (Costaricain) dénommé Larry, étaient tellement éméchés qu'ils se sont trompés de porte et ont tenté d'entrer chez lui. «Là aussi, je l'ai vu, lui et Larry, un trentenaire plus jeune que son fils. Les deux sont inséparables», a-t-il raconté.

Au bureau de la concierge des condominiums Del Vista, on nous a confirmé hier qu'un «Jean Lafleur, citoyen canadien», loue bel et bien un appartement pour l'année. Selon ce que les voisins ont récemment appris à ce même bureau, Jean Lafleur a l'intention de retourner bientôt à San Raphael de Escazú, un peu avant Noël. «Nous sommes déçoués, nous ne voulons plus le voir ici. Nous voulons avoir la paix. Avec tout l'argent qu'il a gagné, pourquoi ne va-t-il pas faire la fête dans un ranch?», s'interroge Dave. Scott Oliver va plus loin: «Nous aimons sincèrement ce pays. Malheureusement, ce sont des gens comme Lafleur qui font la mauvaise réputation du Costa Rica. Plusieurs viennent ici et se comportent comme des hooligans.»

Les avocats de M. Lafleur ont refusé de nous aider à joindre leur client, extrêmement discret — au Québec du moins — depuis les audiences de la commission Gomery, au printemps dernier.

Rappelons que dans le premier tome de son rapport sur le scandale des commandites, rendu public le mois dernier, le commissaire John Gomery s'est montré très sévère à l'endroit de Jean Lafleur. Celui-ci avait été président de Lafleur Communication Marketing, une agence aujourd'hui en faillite. Elle avait reçu un total de 65 millions de dollars en contrats de commandite, dont 36,5 millions en commissions et autres frais. «Il est évident que la commission avait devant elle quelqu'un qui préférerait passer pour un imbécile plutôt que de dire la vérité», a écrit M. Gomery à propos du publicitaire. Le commissaire a aussi présenté Jean Lafleur comme un fétard, membre du «club des cigares», qui aimait inviter des politiciens libéraux (notamment Jean Pelletier, Jean Carle, Alfonso Gagliano, Denis Coderre et Martin Cauchon) dans sa loge du Canadien pour tenter d'obtenir des faveurs.

Le Devoir

## CLIMAT

SUITE DE LA PAGE 1

C'est un texte soumis par le G77, qui regroupe les pays en développement, la Chine, l'Europe et le Japon hier — et appuyé par le Canada —, qui a fait débattre les pourparlers sur la deuxième tranche de réduction que les 36 pays industrialisés nommés dans l'annexe I de la Convention sur les changements climatiques (CCC) de Rio doivent préparer pour l'après-2012. Le texte ne fixe aucun objectif de réduction, ce qui fera l'objet des pourparlers. Il précise cependant les modalités de démarrage de ces pourparlers mais sans définir de date butoir pour les faire aboutir, comme le souhaitent les grands groupes écologistes internationaux. Une première rencontre réunirait les pays de l'annexe I en mai prochain. Ils y discuteraient des propositions que chacun aura soumis d'ici le 15 mars. Un bilan de cet exercice serait déposé à la deuxième conférence de la communauté de Kyoto, en novembre 2006.

Le deuxième développement capital résulte d'une proposition de médiation du président de la conférence, le ministre fédéral de l'Environnement, Stéphane Dion, qui s'attire des éloges de tout le monde pour sa détermination et la préparation de la conférence.

Cette proposition porte sur l'épineuse «deuxième voie» que l'Union européenne et le Canada ont élaboré pour ouvrir la porte à une contribution non contraignante des États-Unis à l'extérieur du protocole de Kyoto, que les Américains, du moins l'administration Bush, refusent d'entériner.

Cette proposition a été discutée hier soir lors d'une rencontre directe entre le commissaire à l'Environnement de l'Union européenne, Stavros Dimas, et le chef de la délégation américaine, Paula Dobriansky. C'était la première rencontre entre les deux grandes forces politiques qui se côtoyaient depuis plusieurs jours dans les corridors sans réussir à faire correspondre leurs agendas.

Le texte soumis par la présidence de la conférence y a fait disparaître l'idée d'un «processus», que les Américains voyaient comme une pente menant à des engagements, tout le contraire, en somme, de leur politique de mesures volontaires. Le texte précise clairement qu'il s'agirait de «discussions stratégiques» basées sur les meilleurs bilans scientifiques, y com-

pris ceux du Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC). On y stipule expressément que ces discussions, qui n'engagent aucune partie («non binding»), visent à intensifier la réponse de la communauté internationale aux changements climatiques au moyen de transferts technologiques, d'innovations et d'investissements dans les technologies propres ainsi qu'à mieux préparer la communauté internationale à s'adapter aux frusques dangereuses et, désormais, en partie inévitables d'un climat de plus en plus déréglé.

Le troisième dossier, soit l'éventuelle participation des pays en développement, se déroulera, selon les textes obtenus, dans le cadre de la révision du protocole prévue à son article 9. Mais cet exercice ne commencera formellement que dans deux ans. Dans la phase 1 du protocole de Kyoto, les pays en développement ont été exemptés de cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en vertu du «principe de la responsabilité différenciée», qui renvoie l'essentiel du fardeau des réductions aux pays dont le développement en grande partie causé le réchauffement du climat.

C'est dans cette révision cyclique du protocole que certains proposent d'ouvrir à ses instances internes un forum élargi sur le modèle de celui prévu sous le chapeau de la CCC. Certains pays proposent, comme le demandent par exemple les maires des grandes villes prenant part à la bataille du climat, de faire une place au sein des instances du protocole à ces institutions, voire à des entreprises intéressées à y participer. Hier, plus d'une centaine de maires de partout sur la planète réclamaient qu'on les reconnaisse comme partenaires du protocole et qu'on leur fasse une place.

Cette proposition pourrait ouvrir notamment la porte à des multinationales dont les usines, réparties aux quatre coins de la planète, peuvent ensemble émettre davantage de GES que certains petits pays membres de la communauté de Kyoto. Cela pourrait aussi impliquer de grandes associations industrielles, comme l'industrie chimique, dont les membres sont présents dans de nombreux pays qui ne sont pas soumis à des réductions formelles mais qui pourraient vouloir s'engager dans un processus sectoriel de réductions selon des critères acceptés à l'échelle internationale.

Le Devoir

## SADDAM

SUITE DE LA PAGE 1

père est aujourd'hui sain et sauf. Mais cet homme de 40 ans aux larges épaules et à l'accent britannique est convaincu que l'enlèvement est l'œuvre d'un groupe au sein du ministère de l'Intérieur irakien. Les ravisseurs avaient des uniformes, des badges et des voitures de police, dit-il.

Il faut dire que les anciens partisans de Saddam Hussein ont quelques raisons d'en vouloir à Mohammed Ihsan. Depuis une douzaine d'années, ce juriste qui a étudié le droit international à Londres traque les crimes de Saddam Hussein. Le procès du dictateur irakien qui reprend cette semaine est en quelque sorte le rêve de sa vie. Mohammed Ihsan accuse Saddam Hussein d'être responsable de la mort d'un demi-million de personnes dans la seule population kurde.

Après des études en littérature anglaise à Moscou, une ville de l'ouest du pays, Ihsan a pris le maquis, est devenu peshmerga et a combattu dans la montagne. Il s'est ensuite exilé en Turquie avant d'aller poursuivre des études de droit à Londres, où Amnesty International et Human Rights Watch l'ont dépêché dans de nombreux pays. Mais c'est l'Irak qui l'a obsédé pendant toutes ces années.

«Ce procès, c'est mon rêve, dit-il. Je m'y prépare depuis 1983, l'année du massacre des 8000 Barzanis kurdes. En 1991, j'ai déclaré que le procès de Saddam était le chapitre manquant de la guerre du Golfe. Aucun autre peuple n'a autant souffert de ses crimes.»

En 1991, la résistance kurde met la main sur 13 tonnes de documents saisis dans les bureaux de l'administration irakienne. Depuis, à la tête d'une petite équipe d'investigation, Mohammed Ihsan a parcouru tout le pays à ses risques et périls et interviewé des centaines de personnes. Ses recherches ont conduit à la découverte des charniers de Bsaya, dans la province de Mouthanna, près de la frontière saoudienne, où ont été secrètement enterrés de nombreux membres de la tribu des Barzanis. Dans

ce véritable camp d'extermination, chaque soir, une centaine de prisonniers kurdes étaient exécutés et jetés dans des fosses communes.

Ihsan estime détenir les preuves irréfutables de 12 crimes différents commis contre les Kurdes. Cela commence par le massacre, en 1979, de milliers de Kurdes de confession chiite et l'expulsion des survivants vers l'Irak juste avant la guerre entre les deux pays. Il y a ensuite, en 1983, le massacre et la déportation de 8000 hommes (âgés de 10 à 80 ans) de la tribu des Barzanis dans la vallée de Barzan. Puis, en 1987 et 1988, les 100 000 victimes ou plus de l'opération d'anéantissement baptisée al-Anfal, en référence à un verset de la huitième sourate du Coran. Les Kurdes étaient assimilés à des infidèles et ont été persécutés jusqu'aux frontières turque et iranienne, où les survivants ont été parqués dans des camps. Il y a enfin le bombardement à l'arme chimique de la ville de Halabja, en 1988.

«Nous avons les documents, les témoins et les corps pour prouver tous ces crimes, dit Ihsan. Nous savons comment et où ils ont été commis. Nous détenons ces preuves parce que les sbires de Saddam étaient fiers de leurs gestes. Ils ne s'en cachaient pas. Tout a été méticuleusement documenté. Ils ne pouvaient pas imaginer qu'on leur reprocherait quelque chose un jour. Ils se croyaient au pouvoir à jamais. Ils étaient tellement fiers qu'ils rivalisaient entre eux dans le meurtre. C'était à celui qui tuerait le plus de Kurdes.»

Mohammed Ihsan a participé au groupe de juristes qui a défini les fondements juridiques du Tribunal spécial irakien qui a entrepris de juger Saddam Hussein. Il fallait selon lui que Saddam Hussein soit jugé en Irak par des Irakiens. «En effet, il faut que ce procès ne soit pas seulement celui de Saddam mais aussi de son idéologie et de tous ceux qui l'ont partagé. Il y a encore des centaines de Saddam aujourd'hui en Irak. Nous ne cherchons pas la revanche, mais si ce procès doit réussir, il doit permettre aux meurtriers

## BOUCHER

SUITE DE LA PAGE 1

devant le plan de gestion des matières résiduelles (6,2 millions \$) et le service contre les incendies (2,3 millions \$). Ainsi, celle qui s'était attaquée en campagne électorale, aux tendances dépensières de l'administration L'Allier, a dû, elle aussi, augmenter le budget qui passe de 896 à 931,6 millions \$.

L'ancienne mairesse de Sainte-Foy doit aussi poursuivre le rééquilibrage des taux de taxation qui découle de la fusion. Ce qui l'amène à briser l'un de ses rares engagements électoraux : le gel des taxes. Ainsi, les contribuables de la capitale hériteront d'une hausse de taxe moyenne de 0,8 %.

La chef de l'opposition, Ann Bourget n'a pas manqué de l'attaquer à ce propos hier. «Elle disait qu'il n'était pas question d'augmenter les taxes! Celle qui disait ça voulait avant tout gagner une élection. Aujourd'hui, elle accouche de ce qu'elle ne peut pas livrer.»

Comme dans les deux derniers budgets L'Allier, ce sont les anciennes banlieues riches de Sillery et Sainte-Foy qui subissent les majorations les plus importantes (3%), tandis que les secteurs de l'ancienne ville de Québec voient leur facture baisser.

La nouvelle mairesse a laissé sa marque en limitant le nombre de membres du comité exécutif et en réduisant les dépenses du cabinet, ce qui lui permet de faire une économie symbolique de 500 000 \$. Sinon, ses hausses de revenus sont surtout attribuables à des ajouts au rôle d'évaluation, aux hausses de taxes mentionnées plus haut et à des ajustements dans les revenus de tarification. La ville a également été favorisée par les faibles taux d'intérêt et le service de la dette accuse une modeste diminution.

A ceux qui lui demandaient hier où elle comptait faire des changements, la mairesse a répliqué que cela serait plus clair dans le nouveau Plan triennal d'immobilisations qui précédera bientôt les intentions de la ville en matière d'investissements en environnement, en travaux publics ou encore en culture. On saura alors si Mme Boucher poursuivra les travaux de rénovation du Palais Montcalm, si elle investira dans le parc informatique et si elle lancera de nouveaux projets pour la capitale.

Collaboratrice du Devoir

d'hier d'exprimer des regrets.»

La leçon vaut aussi pour un certain nombre de Kurdes. Lété dernier, les peshmergas ont arrêté au Kurdistan des membres kurdes des cellules islamistes Ansar al-Sunna, liées à al-Qaïda. Ils étaient responsables de plusieurs attentats contre les troupes coréennes et les centres de recrutement de la police à Erbil. Peu développé dans la population kurde, l'intégrisme islamiste n'en est pas moins présent grâce notamment au soutien de l'Arabie Saoudite. Mohammed Ihsan y voit la même mentalité totalitaire qui animait Saddam Hussein.

Le ministre des Droits de l'homme n'est pas ébranlé par ceux qui accusent le Tribunal spécial irakien de tout faire pour ne pas compromettre les grandes puissances, comme la France, la Russie et les États-Unis, qui ont tout à tour soutenu Saddam Hussein depuis 30 ans. «Ce tribunal n'a pas été créé afin de faire le procès du rôle de la France ou des États-Unis. Il y a d'autres lieux pour cela. Les dirigeants de ces pays rendront des comptes chez eux. Ce procès est fait pour les Irakiens. Il concerne notre passé et notre avenir.»

Idéalement, Ihsan voudrait que ce procès serve d'exemple pour tout le Moyen-Orient afin que tous les dictateurs sachent qu'ils pourraient subir le même sort que Saddam un jour. Infatigable, le ministre ne cesse de parcourir le monde et de distribuer à tous ceux qu'il rencontre une série de DVD contenant des photos et des reportages sur les victimes, les prisons et les charniers de Saddam. «Il aura fallu 30 ans pour faire reconnaître des crimes pourtant connus depuis longtemps par toutes les grandes puissances du monde.»

Correspondant du Devoir à Paris

Christian Rioux s'est rendu au Kurdistan à l'invitation de l'Institut kurde de Paris, dans le cadre d'une conférence internationale sur la démocratisation du Moyen-Orient.

## LE DEVOIR

[www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

### Comment nous joindre ?

#### La rédaction

Au téléphone 514-985-3333  
Par télécopieur 514-985-3360  
Par courrier [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

#### La publicité

Au téléphone 514-985-3399  
Par télécopieur 514-985-3390  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344  
Par télécopieur 514-985-3340  
Par courrier [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)

### Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322  
Par télécopieur 514-985-3340

### Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur 514-985-5967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

### L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346  
Par télécopieur 514-985-3390

# LE DEVOIR

## Pas de bureaux de vote dans les écoles

■ La CSDM refuse de prêter ses locaux ■ 200 000 électeurs sur le carreau

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Invoquant la fragilité du calendrier scolaire, déjà rongé par les grèves de l'automne, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ne souhaite pas que ses écoles soient utilisées par le Directeur général des élections du Canada lors du scrutin fédé-

ral du 23 janvier prochain car cela imposerait un autre congé forcé aux élèves.

Le Devoir a appris que cette demande, qu'Élections Canada déplore car elle laisse 200 000 électeurs sur le carreau, pourrait s'étendre à d'autres organisations. La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) a en effet écrit en début de semaine

à ses organisations membres réparties à travers le Québec, les informant que la loi électorale fédérale n'oblige pas les commissions scolaires à prêter leurs écoles pour fins d'élections, contrairement à ce que les législations québécoises prévoient.

À la CSDM, les trois jours et demi de retard qu'accuse déjà le calendrier scolaire annuel de 180 jours en

raison des grèves des employés du secteur public échauffent sérieusement les autorités, qui veulent éviter un jour de congé forcé additionnel le 23 janvier. « Nous comprenons qu'en démocratie, les établissements publics servent de lieux de vote, mais cette année,

VOIR PAGE A 10: ÉCOLES

■ Martin veut bannir les armes de poing ■ Lévesque, source d'inspiration pour Harper ■ Lutttes serrées dans le 905, page A 3

## Jean Lafleur, «fêtard indésirable» au Costa Rica

Plusieurs voisins ne tolèrent plus le tapage du témoin «amnésique» de la commission Gomery

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Après s'être fait connaître comme l'«amnésique» de la commission Gomery, l'ancien publicitaire Jean Lafleur est en train d'acquiescer à une renommée peu enviable de «fêtard détestable» au Costa Rica, où il a séjourné quelques mois depuis la fin des audiences de la commission.

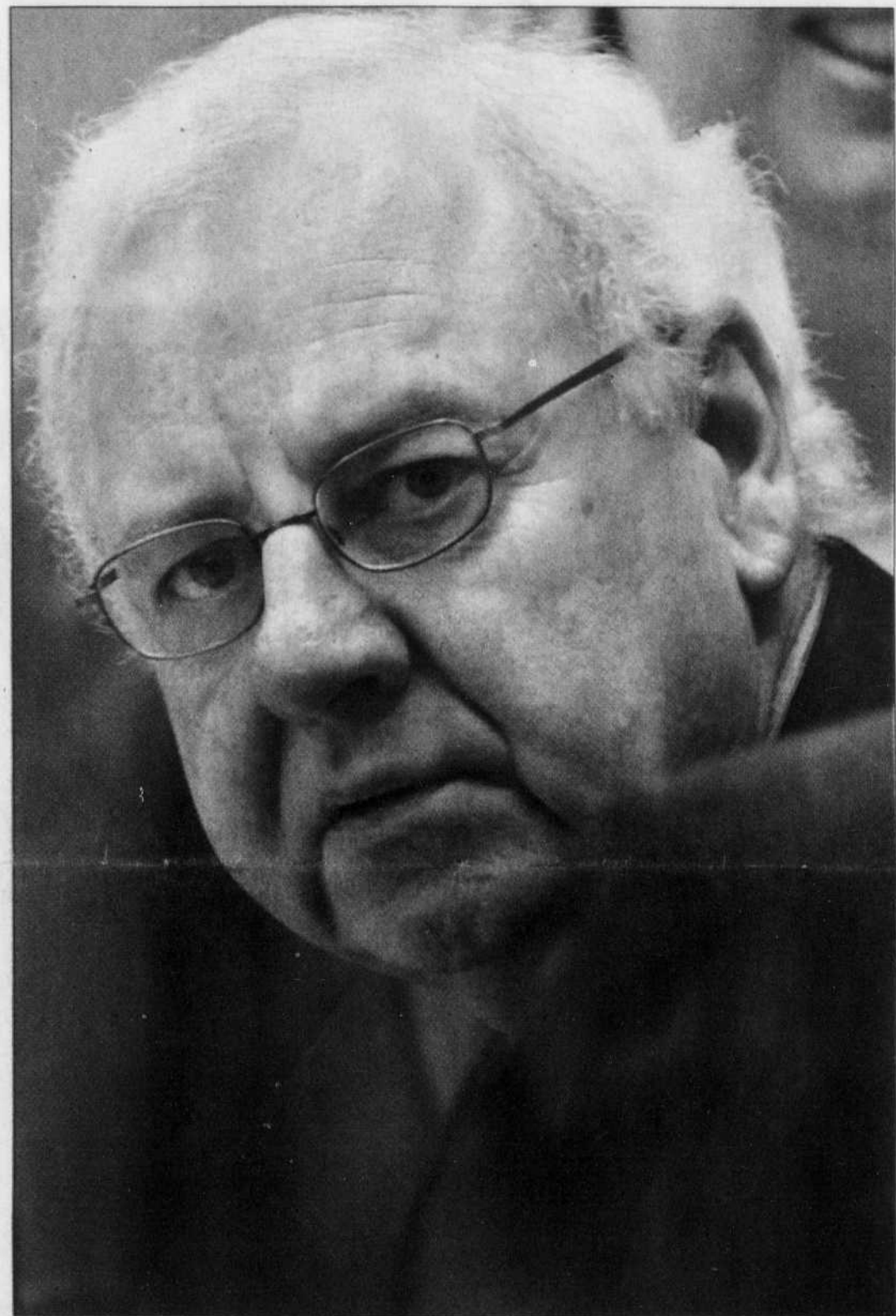
«Nous sommes découragés, nous ne voulons plus le voir ici! Avec l'argent qu'il a gagné, pourquoi ne va-t-il pas faire la fête dans un ranch?»

Des voisins de l'appartement qu'il loue affirment que lors de ses séjours, la vie déléguée de l'homme qui s'est enrichi grâce aux commandites fédérales leur empoisonne l'existence. Tellement que certains ont récemment sommé les propriétaires de le «contrôler».

La semaine dernière, l'un d'eux, un Britannique du nom de Scott Oliver, voisin de palier immédiat de M. Lafleur, a envoyé une lettre de plainte aux propriétaires de l'immeuble de huit appartements, le Del Vista, à San Raphael de Escasuz, au centre du pays. S'exprimant au nom des voisins de Jean Lafleur,

il y décrit celui-ci comme étant «incroyablement grossier, ignorant», un «salaud qui fait jouer sa musique incroyablement fort tout en laissant ses fenêtres ouvertes». M. Oliver, «consultant en investissements spéculatifs étrangers» et immobilier — et auteur d'un livre intitulé *How To Buy Costa Rica Real Estate Without Losing Your Camisa* —, affirme qu'il ne «tolérera plus» le

VOIR PAGE A 10: LAFLEUR



Des voisins de l'appartement que loue Jean Lafleur (ci-dessus) au Costa Rica affirment que lors de ses séjours, l'homme qui s'est enrichi grâce aux commandites fédérales mène une vie déléguée qui leur empoisonne l'existence.

## La mairesse Boucher joue de prudence

Hausse moyenne des taxes de 0,8 % à Québec

ISABELLE PORTER

Québec — Ceux qui s'attendaient à un bouleversement budgétaire avec l'arrivée d'Andrée P. Boucher à la mairie de Québec seront déçus ou rassurés: le plan Boucher qui a été présenté hier soir, ressemble beaucoup aux budgets de Jean-Paul L'Allier.

À un journaliste qui la questionnait sur sa marge de manœuvre, Mme Boucher répondait hier soir «qu'on n'en a jamais beaucoup, surtout pas avec trois semaines ou un mois» pour boucler le budget. Devant le conseil municipal, elle a beaucoup insisté sur les soi-disant contraintes héritées de l'administration précédente. «Au moment du débat sur les fusions forcées, le parti du maire Jean-Paul L'Allier avait fait miroiter des promesses de toutes sortes, force est de constater que l'ensemble de ces vœux pieux aura été vite oublié. Les économies d'échelle de 145 millions, sur six ans [...] se sont plutôt transformées en dépenses imposantes».

Andrée Boucher doit notamment s'adapter aux nouvelles conventions collectives conclues avec les employés municipaux et à l'embauche de nouveaux pompiers. La masse salariale accapare d'ailleurs la majorité des nouvelles dépenses avec 27,3 millions \$, devant le plan de gestion des matières résiduelles (6,2 millions \$) et le service contre les incendies (2,3 millions \$). Ainsi, celle qui s'était attaquée en campagne électorale, aux tendances dépensières de l'administration L'Allier, a dû, elle aussi, augmenter le budget qui passe de 896 à 931,6 millions \$.

L'ancienne mairesse de Sainte-Foy doit aussi poursuivre le rééquilibrage des taux de taxation qui découle de la fusion. Ce qui l'amène à briser l'un de ses rares engagements électoraux: le gel des taxes. Ainsi, les contribuables de la capitale héritent d'une hausse de taxe moyenne de 0,8 %.

Le chef de l'opposition, Ann Bourget n'a pas manqué de l'attaquer à ce propos hier. «Elle disait qu'il

VOIR PAGE A 10: BOUCHER

## Déblocage en vue à la conférence sur le climat

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Un important débloccage se dessinait hier soir à la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques alors que trois grandes propositions de règlement complémentaires ont été soumises aux ministres et aux plénipotentiaires pour former la «réponse globale» des humains au réchauffement du climat.

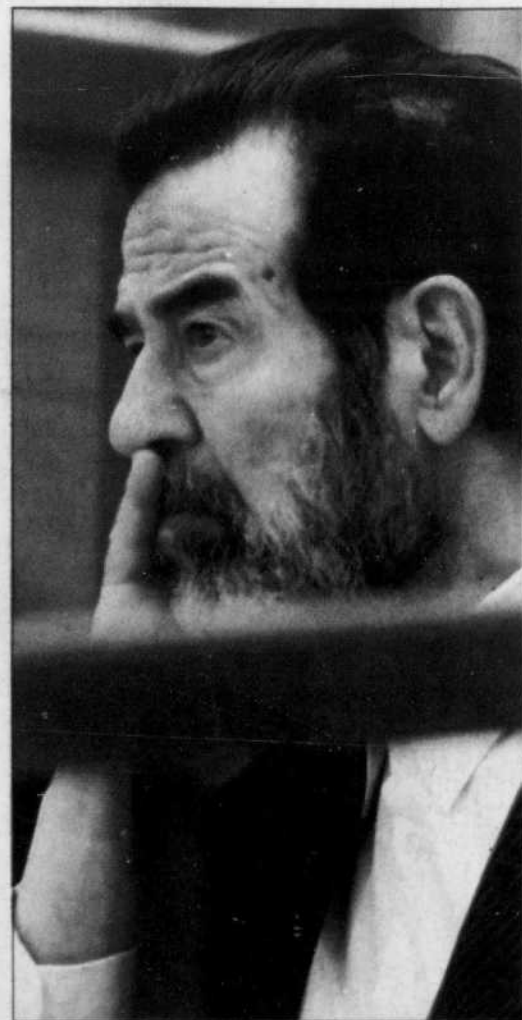
Cette percée dans les négociations rend possible l'adoption de textes finaux aujourd'hui même en plénière alors que, depuis deux jours, plusieurs délégations envisageaient sérieusement la possibilité d'un report de cette plénière samedi matin.

Hier soir, à sa conférence de presse quotidienne, la délégation française a annoncé un règlement sur le prochain round de négociation des réductions des émissions de gaz à effet de serre après 2012 par les pays industrialisés. Mais vérification faite, il s'agit d'une entente de principe qui n'avait pas encore passé le test ultime du «groupe de contact», où de nouveaux amendements pouvaient être soumis par n'importe quel pays avant de prendre la forme définitive dans laquelle la proposition sera soumise à la plénière aujourd'hui, le cas échéant.

Des règlements se dessinaient sur trois fronts d'après les textes obtenus par Le Devoir de sources proches des tables de négociation: d'abord sur le

VOIR PAGE A 10: CLIMAT

## Sur la piste de Saddam



Depuis 12 ans, Mohammed Ihsan traque les crimes de Saddam Hussein

En Irak, il n'y a pas que les kamikazes et les bombes. À 200 kilomètres au nord de Bagdad, les Kurdes vivent dans une paix relative et sont en train de reconstruire leur pays. Notre reporter y a découvert une réalité qui tranche avec l'image d'une société à feu et à sang.

CHRISTIAN RIOUX  
Dernier de trois articles

Erbil, Irak — Il y a trois semaines, le père de Mohammed Ihsan a été enlevé à Bagdad. Les ravisseurs réclamaient 250 000 \$ en échange de la vie de ce militaire à la retraite. On soupçonne les bandits d'en avoir surtout voulu à son fils, ministre des Droits humains dans le gouvernement régional du Kurdistan irakien, une région autonome d'Irak. Ihsan a payé rubis sur l'ongle: il n'avait pas le choix. Son

«Ce procès, c'est mon rêve, dit Mohammed Ihsan. Je m'y prépare depuis 1983, l'année du massacre des 8000 Barzanis kurdes.»

VOIR PAGE A 10: SADDAM

## CPE: Théberge maintient le cap

■ À lire en page A 5

Les serviettes exfoliantes

incontournables depuis 1979



3913, rue Saint-Denis, Montréal  
(514) 843-5702

### INDEX

Annonces	B 6	Monde	B 9
Avis publics	B 4	Mots croisés	B 6
Cinéma	B 3	Sports	B 8
Décès	B 6	Resto	B 7
Éditorial	A 8	Sudoku	B 8
Idées	A 9	Télévision	B 3
Météo	B 7	Week-end	B 1

78313 00068 9

## ACTUALITÉS

## ÉCOLES

SUITE DE LA PAGE 1

Le comité exécutif a demandé au Directeur général des élections [du Canada] qu'aucune de nos écoles primaires et secondaires ne soit utilisée», a expliqué mercredi Guillaume Vaillancourt, vice-président du comité exécutif de la CSDM et commissaire dans Parc-Extension-Villieray.

L'organisation scolaire, qui prête généralement plusieurs de ses écoles lors des élections fédérales, déclinant du coup un jour de congé pour les élèves, propose toutefois des solutions de rechange comme l'utilisation de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes, «qui posent moins de risques côté sécurité lorsqu'il est question de la cohabitation des élèves et des électeurs», a ajouté M. Vaillancourt.

Cet aménagement ne satisfait pas le directeur général des élections, Jean-Pierre Kingsley, qui apprécierait «vraiment que cette décision [de la CSDM] soit réévaluée», comme il l'a expliqué au Devoir lors d'un entretien téléphonique mercredi soir. «Je ne dis pas que leur demande est injuste et déraisonnable, mais je souhaiterais qu'ils prennent en considération tous les aménagements possibles parce que pour nous, sans les écoles, ça se complique.»

M. Kingsley avait un petit calcul mathématique sous la main pour illustrer l'ampleur des embûches dressées par le refus d'une commission scolaire aussi importante que la CSDM de prêter ses écoles lors d'élections. Le territoire de la CSDM recoupant 15 circonscriptions, elle prêterait donc 85 écoles et engloberait 583 bureaux de scrutin, chacun d'eux représentant un nombre moyen d'électeurs évalué à

350. «Faites le calcul!», a ajouté M. Kingsley. Cela équivaut à plus de 200 000 le nombre de citoyens touchés par une éventuelle relocalisation.

Quant à l'utilisation d'autres locaux, notamment les sous-sols d'église et les centres communautaires, «nous avons tenté de l'étendre au fil des ans à d'autres lieux que les écoles, mais notre loi nous oblige à trouver des endroits accessibles aux personnes handicapées», a précisé M. Kingsley, ce qui élimine bon nombre de points de chute.

Pour ajouter un brin de complexité à l'affaire, les législations diffèrent d'un ordre de gouvernement à un autre. Ainsi, alors que la loi fédérale n'oblige pas les écoles à ouvrir leurs locaux aux électeurs, la loi provinciale stipule que «les municipalités, les commissions scolaires et les établissements publics visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux doivent permettre l'usage gratuit de leurs locaux pour l'établissement de bureaux de vote».

Un article de cette même loi précise de surcroît que «le jour du scrutin est jour de congé pour les élèves de toute école située dans une circonscription où se tient une élection».

Parmi les compromis auxquels il appelle, Jean-Pierre Kingsley souhaite d'ailleurs une cohabitation des élèves et des électeurs, quitte à financer les services de sécurité nécessaires pour permettre la présence des deux groupes sous un même toit. Cette solution éviterait de grever davantage le calendrier scolaire. «La cohabitation des enfants et des électeurs ne serait pas mauvaise à mon sens, et ce, ne serait-ce que sur un strict sens philosophique», a-t-il expliqué. «Nous tentons de

plus en plus de rejoindre les jeunes, avec lesquels nous avons le plus important problème de non-participation.»

Cette idée ne sourit pas à la CSDM, qui se dit toutefois prête à évaluer les terrains d'entente possibles. «Si le directeur général des élections nous démontre qu'il a pensé à toutes les autres solutions et que l'école n'est pas la voie de la facilité, nous pouvons parler», a souligné Guillaume Vaillancourt, de nouveau interrogé hier. «Je comprends que cela lui occasionne des difficultés, et nous sommes ouverts à proposer d'autres établissements comme les centres professionnels et d'éducation des adultes, mais manquer une journée d'école pour les enfants, ce n'est pas une option.»

Le comité exécutif de la CSDM a donc adopté une résolution en début de semaine et enclenché les communications avec Elections Canada afin d'informer l'organisme de la non-disponibilité de ses locaux.

D'autres commissions scolaires pourraient toutefois emboîter le pas à la CSDM. Sans en faire un mot d'ordre, la Fédération des commissions scolaires du Québec a envoyé lundi à tous ses membres une lettre dans laquelle elle les prévient que «les élections fédérales du 23 janvier prochain auront des répercussions sur les commissions scolaires». Elle y ajoute que la loi fédérale précise qu'une «commission scolaire n'est pas tenue de mettre ses établissements à la disposition d'un directeur de scrutin».

Les commissions scolaires croient que le simple fait que les écoles entraînent la patte dans le calendrier scolaire en raison des grèves crée un contexte particulier. «Il y a tellement eu de journées de grève — et ce n'est pas fini — que les commissions scolaires ne peu-

vent pas se permettre d'ajouter un congé de plus pour ce genre de raison», a expliqué hier Denis Pouliot, directeur des communications à la FCSQ.

Quant à cette offre du directeur général des élections de compenser financièrement les écoles qui accueilleraient quand même des élèves le jour d'un scrutin tout en ajoutant des services de sécurité, tant la FCSQ que la CSDM n'y voient pas de concession facile. «Ça peut avoir l'air facile, comme ça, de dire "on va payer pour la sécurité", mais ce n'est pas aussi simple que ça en a l'air», a précisé M. Pouliot. «Ça peut poser de sérieux problèmes, notamment pour les services de garde, qui utilisent très souvent les gymnases [convoités par Elections Canada]», a ajouté Guillaume Vaillancourt. «Les services de sécurité ne régleront pas ce problème.»

Il a été impossible d'apprendre le taux d'utilisation des écoles lors d'élections fédérales, pas plus que le nombre d'entre elles qui permettent l'accès des élèves combiné aux files d'attente des électeurs à travers le pays. Mais on sait par ailleurs qu'en avril 2003, au Québec, 47 % des lieux de vote ont été établis dans des écoles.

Ironiquement, la CSDM est tenue par l'article 305 de la loi électorale provinciale de prêter trois de ses écoles lundi à l'occasion du scrutin partiel dans la circonscription d'Outremont. Elle a prévu de transformer cette journée de classe perdue en journée pédagogique, histoire de ne pas affecter le calendrier scolaire.

Le Devoir

## LAFLEUR

SUITE DE LA PAGE 1

tapage du locataire. Et si le propriétaire n'intervient pas pour «contrôler Lafleur», il classera l'immeuble Del Vista, sur son site Internet consacré à l'immobilier ([www.CasaDeLafleur.com](http://www.CasaDeLafleur.com)), dans la catégorie «édifices à éviter». Aussi, il rendra publique son exaspération à propos de Lafleur sur un autre site, [WeLoveCostaRica.com](http://WeLoveCostaRica.com), qui compte plus de 6000 lecteurs, selon ses dires.

Joint au Costa Rica, M. Oliver a affirmé ne pas avoir encore eu de nouvelles du propriétaire. Il a signalé que San Raphael de Escazú, en banlieue de la capitale, San José, est une sorte de «Beverly Hills du pays». Les fêtes les plus bruyantes de Lafleur, qui circule dans une luxueuse jeep Toyota Prado (selon les photos qu'il une autre source nous a envoyées), auraient lieu la fin de semaine et dureraient jusqu'à très tard dans la nuit.

C'est après avoir «subi l'indifférence de Lafleur» que M. Oliver et d'autres voisins exaspérés ont décidé d'aller sur Internet pour tenter de voir à qui ils avaient affaire. «Nous l'avons googlé», nous a raconté l'un d'eux. Ils ont alors découvert que le «gringo québécois» qui leur cassait les oreilles, comme ils disent, avait été au cœur du scandale des commandites au Canada. «Ça ne m'a pas surpris», a confié M. Oliver, qui se demande toutefois pourquoi Lafleur ne se tient pas tranquille compte tenu de ces allégations.

Une autre source, que nous appellerons Dave puisqu'elle refuse d'être identifiée, a contacté un journal en ligne, [CanadaFreePress.com](http://CanadaFreePress.com), qui a publié en novembre quelques articles sur le sujet, histoire reprise par un autre journal de langue anglaise, costaricain celui-là, [A.M. Costa Rica](http://A.M. Costa Rica). Ce dernier insiste sur le fait que le nom de l'actuel ambassadeur du Canada au Costa Rica, Mario Laguë, un ancien directeur des communications de Paul Martin en 2003-04, a aussi été mentionné dans le cadre du scandale des commandites.

## «Je l'ai reconnu»

«Dave» a raconté au Devoir ses déconvenues avec Jean Lafleur. Celui-ci est, selon ses dires, «éméché 24 heures sur 24... il doit noyer ses malheurs». En août et septembre, il affirme être allé à plusieurs reprises frapper à la porte de l'appartement de Lafleur pour lui demander de faire moins de bruit. À une occasion, M. Lafleur, complètement ivre lorsqu'il ouvert, a semblé ne pas comprendre la nature du problème, se contentant de dire: «Pourquoi?» «Là, je l'ai reconnu, c'était le type qui était sur les photos du scandale des commandites canadien qu'on avait trouvées sur Internet», a raconté Dave. Il assure aussi qu'à trois reprises, Lafleur et son ami, un «Tico» (Costaricain) dénommé Larry, étaient tellement éméchés qu'ils se sont trompés de porte et ont tenté d'entrer chez lui. «Là aussi, je l'ai vu, lui et Larry, un trentenaire plus jeune que son fils. Les deux sont inséparables», a-t-il raconté.

Au bureau de la concierge des condominiums Del Vista, on nous a confirmé hier qu'un «Jean Lafleur, citoyen canadien», loue bel et bien un appartement pour l'année. Selon ce que les voisins ont récemment appris à ce même bureau, Jean Lafleur a l'intention de retourner bientôt à San Raphael de Escazú, un peu avant Noël. «Nous sommes découragés, nous ne voulons plus le voir ici. Nous voulons avoir la paix. Avec tout l'argent qu'il a gagné, pourquoi ne va-t-il pas faire la fête dans un ranch?», s'interroge Dave. Scott Oliver va plus loin: «Nous aimons sincèrement ce pays. Malheureusement, ce sont des gens comme Lafleur qui font la mauvaise réputation du Costa Rica. Plusieurs viennent ici et se comportent comme des hooligans.»

Les avocats de M. Lafleur ont refusé de nous aider à joindre leur client, extrêmement discret — au Québec du moins — depuis les audiences de la commission Gomery, au printemps dernier.

Rappelons que dans le premier tome de son rapport sur le scandale des commandites, rendu public le mois dernier, le commissaire John Gomery s'est montré très sévère à l'endroit de Jean Lafleur. Celui-ci avait été président de Lafleur Communication Marketing, une agence aujourd'hui en faillite. Elle avait reçu un total de 65 millions de dollars en contrats de commandite, dont 36,5 millions en commissions et autres frais. «Il est évident que la commission avait devant elle quelqu'un qui préférerait passer pour un imbécile plutôt que de dire la vérité», a écrit M. Gomery à propos du publicitaire. Le commissaire a aussi présenté Jean Lafleur comme un fétard, membre du «club des cigares», qui aimait inviter des politiciens libéraux (notamment Jean Pelletier, Jean Carle, Alfonso Gagliano, Denis Coderre et Martin Cauchon) dans sa loge du Canadien pour tenter d'obtenir des faveurs.

Le Devoir

## CLIMAT

SUITE DE LA PAGE 1

front de la négociation que doivent entreprendre les pays industrialisés en vertu de l'article 3.9 du protocole de Kyoto pour définir la deuxième phase des réductions après 2012, ensuite sur le front de la négociation que doit entamer en 2007 les pays en développement afin de définir les modalités de leur contribution après 2012 dans le cadre de la révision statutaire du protocole et, troisièmement, sur les modalités des «discussions» auxquelles les États-Unis pourraient s'associer sous l'autorité de la convention de Rio sur les changements climatiques plutôt que sous l'empire du protocole de Kyoto afin de participer à des «discussions stratégiques qui prendraient la forme d'un échange de vues, ouvert et non contraignant ("non-binding")», afin, ajoutent-ils, «d'élaborer une réponse internationale, efficace et pertinente aux changements climatiques».

C'est un texte soumis par le G77, qui regroupe les pays en développement, la Chine, l'Europe et le Japon hier — et appuyé par le Canada —, qui a fait débouler les pourparlers sur la deuxième tranche de réduction que les 36 pays industrialisés nommés dans l'annexe I de la Convention sur les changements climatiques (CCC) de Rio doivent préparer pour l'après-2012. Le texte ne fixe aucun objectif de réduction, ce qui fera l'objet des pourparlers. Il précise cependant les modalités de démarrage de ces pourparlers mais sans définir de date butoir pour les faire aboutir, comme le souhaitent les grands groupes écologistes internationaux. Une première rencontre réunirait les pays de l'annexe I en mai prochain. Ils y discuteraient des propositions que chacun aura soumis d'ici le 15 mars. Un bilan de cet exercice serait déposé à la deuxième conférence de la communauté de Kyoto, en novembre 2006.

Le deuxième développement capital résulte d'une proposition de médiation du président de la conférence, le ministre fédéral de l'Environnement, Stéphane Dion, qui s'attire des éloges de tout le monde pour sa détermination et la préparation de la conférence.

Cette proposition porte sur l'épineuse «deuxième voie» que l'Union européenne et le Canada ont élaborée pour ouvrir la porte à une contribution non contraignante des États-Unis à l'extérieur du protocole de Kyoto, que les Américains, du moins l'administration Bush, refusent d'entériner. Cette proposition a été discutée hier soir lors d'une

rencontre directe entre le commissaire à l'Environnement de l'Union européenne, Stavros Dimas, et le chef de la délégation américaine, Paula Dobriansky. C'était la première rencontre entre les deux grandes forces politiques qui se côtoyaient depuis plusieurs jours dans les corridors sans réussir à faire correspondre leurs agendas.

Le texte soumis par la présidence de la conférence y a fait disparaître l'idée d'un «processus», que les Américains voyaient comme une pente menant à des engagements, tout le contraire, en somme, de leur politique de mesures volontaires. Le texte précise clairement qu'il s'agit de «discussions stratégiques» basées sur les meilleurs bilans scientifiques, y compris ceux du Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC). On y stipule expressément que ces discussions, qui n'engagent aucune partie («non binding»), visent à intensifier la réponse de la communauté internationale aux changements climatiques au moyen de transferts technologiques, d'innovations et d'investissements dans les technologies propres ainsi qu'à mieux préparer la communauté internationale à s'adapter aux frusques dangereuses et, désormais, en partie inévitables d'un climat de plus en plus dérégulé.

Le troisième dossier, soit l'éventuelle participation des pays en développement, se déroulera, selon les textes obtenus, dans le cadre de la révision du protocole prévue à son article 9. Mais cet exercice ne commencera formellement que dans deux ans. Dans la phase 1 du protocole de Kyoto, les pays en développement ont été exemptés de cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en vertu du «principe de la responsabilité différenciée», qui renvoie l'essentiel du fardeau des réductions aux pays dont le développement a en grande partie causé le réchauffement du climat.

C'est dans cette révision cyclique du protocole que certains proposent d'ouvrir à ses instances internes un forum élargi sur le modèle de celui prévu sous le chapeau de la CCC. Certains pays proposent, comme le demandent par exemple les maires des grandes villes prenant part à la bataille du climat, de faire une place au sein des instances du protocole à ces institutions, voire à des entreprises intéressées à y participer. Hier, plus d'une centaine de maires de partout sur la planète réclamaient qu'on les reconnaisse comme partenaires du protocole et qu'on leur fasse une place.

Le Devoir

## SADDAM

SUITE DE LA PAGE 1

père est aujourd'hui sain et sauf. Mais cet homme de 40 ans aux larges épaules et à l'accent britannique est convaincu que l'enlèvement est l'œuvre d'un groupe au sein du ministère de l'Intérieur irakien. Les ravisseurs avaient des uniformes, des badges et des voitures de police, dit-il.

Il faut dire que les anciens partisans de Saddam Hussein ont quelques raisons d'en vouloir à Mohammed Ihsan. Depuis une douzaine d'années, ce juriste qui a étudié le droit international à Londres traque les crimes de Saddam Hussein. Le procès du dictateur irakien qui reprend cette semaine est en quelque sorte le rêve de sa vie. Mohammed Ihsan accuse Saddam Hussein d'être responsable de la mort d'un demi-million de personnes dans la seule population kurde.

Après des études en littérature anglaise à Moscou, une ville de l'ouest du pays, Ihsan a pris le maquis, est devenu peshmerga et a combattu dans la montagne. Il s'est ensuite exilé en Turquie avant d'aller poursuivre des études de droit à Londres, où Amnesty International et Human Rights Watch l'ont dépêché dans de nombreux pays. Mais c'est l'Irak qui l'a obsédé pendant toutes ces années.

«Ce procès, c'est mon rêve, dit-il. Je m'y prépare depuis 1983, l'année du massacre des 8000 Barzanis kurdes. En 1991, j'ai déclaré que le procès de Saddam était le chapitre manquant de la guerre du Golfe. Aucun autre peuple n'a autant souffert de ses crimes.»

En 1991, la résistance kurde met la main sur 13 tonnes de documents saisis dans les bureaux de l'administration irakienne. Depuis, à la tête d'une petite équipe d'investigation, Mohammed Ihsan a parcouru tout le pays à ses risques et périls et interviewé des centaines de personnes. Ses recherches ont conduit à la découverte des charniers de Bsaya, dans la province de Mouthanna, près de la frontière saoudienne, où ont été secrètement enterrés de nombreux membres de la tribu des Barzanis. Dans

ce véritable camp d'extermination, chaque soir, une centaine de prisonniers kurdes étaient exécutés et jetés dans des fosses communes.

Ihsan estime détenir les preuves irréfutables de 12 crimes différents commis contre les Kurdes. Cela commence par le massacre, en 1979, de milliers de Kurdes de confession chiite et l'expulsion des survivants vers l'Iran juste avant la guerre entre les deux pays. Il y a ensuite, en 1983, le massacre et la déportation de 8000 hommes (âgés de 10 à 80 ans) de la tribu des Barzanis dans la vallée de Barzan. Puis, en 1987 et 1988, les 100 000 victimes ou plus de l'opération d'annihilation baptisée al-Anfal, en référence à un verset de la huitième sourate du Coran. Les Kurdes étaient assimilés à des infidèles et ont été persécutés jusqu'aux frontières turque et iraniennes, où les survivants ont été parqués dans des camps. Il y a enfin le bombardement à l'arme chimique de la ville de Halabja, en 1988.

«Nous avons les documents, les témoins et les corps pour prouver tous ces crimes, dit Ihsan. Nous savons comment et où ils ont été commis. Nous détenons ces preuves parce que les sbires de Saddam étaient fiers de leurs gestes. Ils ne s'en cachaient pas. Tout a été méticuleusement documenté. Ils ne pouvaient pas imaginer qu'on leur reprocherait quelque chose un jour. Ils se croyaient au pouvoir à jamais. Ils étaient tellement fiers qu'ils rivalisaient entre eux dans le meurtre. C'était à celui qui tuerait le plus de Kurdes.»

Mohammed Ihsan a participé au groupe de juristes qui a défini les fondements juridiques du Tribunal spécial irakien qui a entrepris de juger Saddam Hussein. Il fallait selon lui que Saddam Hussein soit jugé en Irak par des Irakiens. «En effet, il faut que ce procès ne soit pas seulement celui de Saddam mais aussi de son idéologie et de tous ceux qui l'ont partagée. Il y a encore des centaines de Saddam aujourd'hui en Irak. Nous ne cherchons pas la revanche, mais si ce procès doit réussir, il doit permettre aux meurtriers

## BOUCHER

SUITE DE LA PAGE 1

n'était pas question d'augmenter les taxes! Celle qui disait ça voulait avant tout gagner son élection. Aujourd'hui, elle accouche de ce qu'elle ne peut pas livrer.»

Comme dans les deux derniers budgets l'Allier, ce sont les anciennes banlieues riches de Sillery et Sainte-Foy qui subissent les majorations les plus importantes (3%), tandis que les secteurs de l'ancienne ville de Québec voient leur facture baisser.

Mme Bourget a aussi dénoncé la décision de la mairesse d'annuler le traditionnel huis clos des médias qui permet aux journalistes — et à l'opposition — de consulter la pile de documents budgétaires, avant le dépôt de l'avis de motion au conseil municipal.

Puis tôt aujourd'hui, la section Québec de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec avait émis un communiqué pour demander à Mme Boucher de revenir sur cette décision. «En annulant le huis clos, la mairesse Boucher impose un réel sérieux à l'information du public, a-t-on fait valoir. La FPJQ — Québec ne peut voir là qu'une tentative de contrôler l'information car un point de presse sur une question d'une telle ampleur ne permet pas d'avoir le temps indispensable pour bien en comprendre les enjeux.»

Pour justifier sa décision, la mairesse a invoqué le respect des élus et de la procédure. Le document présenté, est un «projet» de budget, qui doit d'abord être soumis aux élus municipaux, a-t-elle plaidé. Mme Boucher qui est minoritaire au conseil municipal, avec 24 des 38 sièges occupés par l'opposition, doit soumettre son projet de budget aux élus, le 21 décembre prochain.

La nouvelle mairesse a laissé sa marque en limitant le nombre de membres du comité exécutif et en réduisant les dépenses du cabinet, ce qui lui permet de faire une économie symbolique de 500 000 \$. Sinon, ses hausses de revenus sont surtout attribuables à des ajouts au rôle d'évaluation, aux hausses de taxes mentionnées plus haut et à des ajustements dans les revenus de tarification. La Ville a également été favorisée par les faibles taux d'intérêt et le service de la dette accuse une modeste diminution.

À ceux qui lui demandaient hier où elle comptait faire des changements, la mairesse a répliqué que cela serait plus clair dans le nouveau Plan triennal d'immobilisations qui précisera bientôt les intentions de la Ville.

d'hier d'exprimer des regrets.»

La leçon vaut aussi pour un certain nombre de Kurdes. L'été dernier, les peshmergas ont arrêté au Kurdistan des membres kurdes des cellules islamistes Ansar al-Sunna, liées à al-Qaïda. Ils étaient responsables de plusieurs attentats contre les troupes coréennes et les centres de recrutement de la police à Erbil. Peu développée dans la population kurde, l'intégrisme islamiste n'en est pas moins présent grâce notamment au soutien de l'Arabie Saoudite. Mohammed Ihsan y voit la même mentalité totalitaire qui animait Saddam Hussein.

Le ministre des Droits de l'Homme n'est pas ébranlé par ceux qui accusent le Tribunal spécial irakien de tout faire pour ne pas compromettre les grandes puissances, comme la France, la Russie et les États-Unis, qui ont tout à tour soutenu Saddam Hussein depuis 30 ans. «Ce tribunal n'a pas été créé afin de faire le procès de la France ou des États-Unis. Il y a d'autres lieux pour cela. Les dirigeants de ces pays rendront des comptes chez eux. Ce procès est fait pour les Irakiens. Il concerne notre passé et notre avenir.»

De nombreux pays en quête de réconciliation ont pourtant choisi d'éviter ce type de procès. C'est le cas de l'Afrique du Sud et du Chili jusqu'à tout récemment. Mais selon Mohammed Ihsan, l'Irak ne peut pas être comparé à ces exemples. «Au Chili, il y avait des Chiliens, et en Afrique du Sud, il y avait des Sud-Africains. En Irak, il n'y a à peu près jamais eu d'Irakiens. Ce pays est tellement fragmenté. Toute réconciliation doit d'abord reconnaître les ravages du passé. Pour l'instant, Saddam est encore fier de ce qu'il a fait. La plupart des membres du parti Baas le sont aussi.»

Correspondant du Devoir à Paris

Christian Rioux s'est rendu au Kurdistan à l'invitation de l'Institut kurde de Paris, dans le cadre d'une conférence internationale sur la démocratisation du Moyen-Orient.

## LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés

au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage,

Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Renseignements et administration : 514-985-3333

## Comment nous joindre ?

## La rédaction

Au téléphone 514-985-3333

Par télécopieur 514-985-3360

Par courrier [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## La publicité

Au téléphone 514-985-3399

Par télécopieur 514-985-3390

Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344

Par télécopieur 514-985-3340

Par courrier [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)

## Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322

Par télécopieur 514-985-3340

## Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355

du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30

Par télécopieur 514-985-5967

Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)

Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

## L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346

Par télécopieur 514-985-3390